



BIENVENUE AU PARLEMENT

FR


LANDTAG VON
BADEN-WÜRTTEMBERG



SOMMAIRE

- 04 Le Land
- 06 Le bâtiment du Parlement
- 08 Législation, élection, contrôle
- 10 Le droit budgétaire
- 11 Le droit de pétition
- 12 Le système électoral
- 13 Suffrages et pourcentages
- 14 Les 157 membres du 18e Parlement du Bade-Wurtemberg
- 17 Les député(e)s dans l'hémicycle
- 20 Composition du Parlement
L'indemnité parlementaire
- 21 L'exercice du mandat
- 22 La séance plénière
- 23 L'ordre du jour, les activités annexes
- 24 Le Président et sa suppléante, le bureau
- 25 Les groupes parlementaires
- 26 Les commissions
- 28 Le gouvernement du Land
- 30 L'administration du Parlement
- 32 La visite
- 33 Les relations extérieures
- 34 Autres sources d'information (sélection)

Responsable de la publication

Le Président du Parlement du Bade-Wurtemberg

Rédaction

Relations presse et relations publiques, médias sociaux
Parlement du Bade-Wurtemberg

Conception

unger+ kreative strategien GmbH, www.ungerplus.de

Traduction

Ursula Coenegrachts / Agnès Flandin

Photos

Fotolia (Manuel Schönfeld, Sebastian Duda), Leif Piechowski, LTBW,
Adobe Stock/généré par l'IA

Adresse du responsable de la publication et de la rédaction

Haus des Landtags, Konrad-Adenauer-Straße 3, 70173 Stuttgart
Téléphone : +49 711 2063-2008
Courriel : landtagspressestelle@landtag-bw.de, www.landtag-bw.de

Clôture de la rédaction

Juillet 2026

© 2026, Parlement du Bade-Wurtemberg

PRÉFACE

Chères lectrices,
chers lecteurs,



Le Parlement du Bade-Wurtemberg est le cœur de la démocratie dans notre Land magnifique. C'est ici que les député(e)s librement élu(e)s prennent des décisions qui ont une incidence sur de nombreux aspects de nos vies. À cette occasion, des opinions et des points de vue s'affrontent, et les débats sont souvent animés. Mais derrière chaque discussion et chaque décision se cache l'objectif central du Parlement : améliorer la vie des habitants de ce Land.

Chères lectrices et chers lecteurs, cette brochure vous offre un premier aperçu des missions et de l'organisation de l'organe constitutionnel central du Land. Des aspects fondamentaux tels que les principales fonctions du Parlement aux informations sur les 157 député(e)s de la 18e législature, en passant par les possibilités qui s'offrent à vous pour participer activement à la démocratie dans notre Land : ce guide vous permet de mieux connaître le Parlement du Bade-Wurtemberg.

Peu importe que cette brochure soit le complément lors d'une visite sur place ou si elle éveille d'abord votre intérêt pour en savoir plus sur le Parlement – que ce soit par le biais d'une visite guidée organisée par le service des visiteurs, des conversations avec des député(e)s ou de nos nombreuses offres d'information disponibles sur support papier et en ligne. Dans tous les cas, je me réjouis vivement de l'intérêt que vous portez à ce lieu central de la politique régionale et vous souhaite une lecture enrichissante.

Thomas Strobl

Thomas Strobl, membre du Parlement

Président du Parlement du Bade-Wurtemberg



En tête dans de nombreux domaines

LE LAND

Implanté au cœur de l'Europe, le Bade-Wurtemberg est limitrophe de la France, à l'ouest, ainsi que de la Suisse et – par-delà le lac de Constance – de l'Autriche, au sud. Il se classe au troisième rang des 16 Länder allemands, à la fois par sa superficie de 35 751 km² et par sa population de plus de 11 millions d'habitants.

Le sud-ouest de notre pays compte parmi les principales régions économiques d'Allemagne et d'Europe : il accueille à la fois des géants de l'industrie et de nombreuses entreprises de taille moyenne qui, souvent, sont des leaders du marché sur leurs segments respectifs. Aujourd'hui, l'activité phare – la construction automobile, avec ses nombreux sous-traitants – génère tout juste 32 % du chiffre d'affaires de l'industrie, suivie par le secteur de la construction de machines et d'installations (environ 19 %) et les industries métallurgique et électrique (environ 7 % chacune). La fabrication d'équipements informatiques, de produits électroniques et optiques, la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, ainsi que l'industrie chimique revêtent aussi une grande importance. En termes de nombre de salarié(e)s, le Bade-Wurtemberg est par ailleurs le premier site allemand du secteur spatial. Le Land se caractérise par une productivité élevée et un taux de chômage durablement faible. Malgré un ralentissement récent de la croissance économique, le Bade-Wurtemberg continue par ailleurs d'afficher une puissance économique nettement supérieure à la moyenne de l'UE.

En termes d'innovations, le sud-ouest arrive aussi en tête : aucune autre région d'Europe ne travaille avec autant d'acharnement à de nouveaux produits et procédés. Ici, plus de 5 % du produit intérieur brut sont investis dans la recherche et le développement, ce qui classe le Bade-Wurtemberg sur la plus haute marche du podium dans le classement européen. Les résultats de ces investissements parlent d'eux-mêmes : par rapport au nombre d'habitants, c'est ici que l'on dépose le plus de brevets en Allemagne.

Cette réussite ne serait pas possible sans les « têtes bien faites » que compte le sud-ouest, une région dont la cartographie de l'enseignement supérieur affiche une belle diversité : elle accueille en effet 9 universités publiques, 6 hautes écoles pédagogiques, 23 hautes écoles publiques pour les sciences appliquées, l'université dual (de formation en alternance) du Bade-Wurtemberg, 8 écoles des beaux-arts et conservatoires de musique, l'académie des arts de la scène, l'institut des hautes études cinématographiques et l'académie de musique pop, ainsi que plus de 25 établissements d'études supérieures privés et religieux. Deux hautes écoles fédérales sont également représentées dans le Bade-Wurtemberg. S'ajoutent à cela des infrastructures de recherche ultramodernes. Le Land est doté de nombreuses installations de recherche de pointe telles que les instituts de la société Max-Planck ou le centre aérospatial allemand à Stuttgart.

Le Bade-Wurtemberg a certes donné naissance à de nombreux inventeurs et grands chefs d'entreprise, mais il est également le berceau de grands poètes et penseurs tels que Schiller, Hölderlin, Hegel, Mörike, Hesse..., des noms célèbres dont la liste est loin d'être exhaustive.

La naissance du Bade-Wurtemberg remonte presque 75 ans : conformément au résultat du référendum organisé en décembre 1951, c'est le 25 avril 1952 que se constitua le Land de Bade-Wurtemberg à partir des trois Länder d'origine, le Bade, le Wurtemberg-Bade et le Wurtemberg-Hohenzollern.

La nouvelle Constitution entra en vigueur le 19 novembre 1953. C'est Stuttgart, en accueillant le siège du Parlement et du gouvernement, qui devint le centre politique du Bade-Wurtemberg.

Résultat d'une fusion qui constitue une réussite politique et économique, le Bade-Wurtemberg a été qualifié de « modèle des possibilités allemandes » par Theodor Heuss, le premier Président de la République Fédérale.



Un espace de rencontres

LE BÂTIMENT DU PARLEMENT

Première du genre dans le monde, la tour de la télévision de Stuttgart, érigée en 1956, est un classique de l'époque moderne et un chef-d'œuvre architectural esthétique et intemporel fondateur de l'identité de la ville et marquant sa physionomie. Il en va de même pour le bâtiment du Parlement, inauguré en 1961, qui est aussi le premier Parlement du XXe siècle construit sur le continent européen. Depuis la rénovation complète, réalisée entre l'automne 2013 et le printemps 2016, de cet édifice de forme quasi cubique (55 x 55 mètres, sur 12 mètres de hauteur), l'hémicycle, qui en est le cœur, est doté d'une façade vitrée donnant sur la rose-rie et bénéficie d'un éclairage naturel grâce à des puits de lumière coniques et cylindriques. Autour de lui sont regroupés, à l'étage principal et supérieur, les petites salles de réunion, les salles de travail des groupes parlementaires, du gouvernement du Land, ainsi que les bureaux de l'administration du Parlement. Il y a aussi une grande nouveauté : un espace silencieux situé au sous-sol.

Les travaux de rénovation ont impliqué des améliorations techniques mais aussi énergétiques. Le bâtiment a été modernisé et mis en conformité avec les exigences tech-



LES ARMOIRIES DU LAND

L'unité et la diversité du Bade-Wurtemberg trouvent leur expression sur le grand blason du Land qui évoque aussi la réunion de ses entités territoriales. Le blason central fait référence aux armoiries du Duché de Souabe des Hohenstaufen. Les trois lions noirs sur fond or rappellent cette période du Moyen-Âge, entre 1079 et 1268, où la dynastie des Staufens joua un rôle déterminant dans l'histoire de l'empire germanique. Le cerf et le griffon supportant le blason représentent les deux entités de Wurtemberg et de Bade qui ont donné leur nom au Land. Le timbre qui surmonte l'écu représente les anciens territoires constituant le Land. Y figurent les blasons de la Franconie orientale (les dents rouges et argent du « râteau franconien »), du Hohenzollern (écartelé noir et blanc), du Bade (diagonale rouge sur fond or), du Wurtemberg (trois bois noirs de cerf sur fond or), du Palatinat (lion doré sur fond noir) et de l'Autriche antérieure (blason rouge-blanc-rouge).

niques et architecturales ainsi qu'avec la législation actuelle en matière de construction, qu'il s'agisse de protection incendie, d'accessibilité, d'éclairage, d'acoustique, d'installations techniques, de protection thermique, de technique de sécurité ou encore d'efficacité énergétique. Les fossiles incrustés sur la grande paroi de schiste de l'entrée viennent des environs d'Holzmaden, au pied du Jura souabe. Le triptyque « Paraphrasen zu den Nationalfarben » (« Paraphrases sur les couleurs nationales ») de l'artiste de Stuttgart Otto Herbert Hajek, espace propice aux rencontres où se déroulent également des événements de prestige. Imposante : la sculpture équestre de l'artiste italien Marino Marini. De l'autre côté de la Konrad-Adenauer-Strasse, la « maison des députés », occupée depuis 1987, est reliée au Parlement par un tunnel. Ce bâtiment de huit étages héberge des bureaux ainsi que les locaux des groupes parlementaires et des salles de réunion. Mais le Parlement a aussi d'autres dépendances, avec le bâtiment de la Reine Olga dans la Stauffenbergstrasse et les immeubles de la Königstraße, Ulrichstrasse et de la Urbanstrasse.



Les fonctions principales

LÉGISLATION, ÉLECTION, CONTRÔLE

L'adoption des lois est la fonction première de la représentation démocratique des citoyens. Le Parlement exerce le pouvoir législatif ainsi que le contrôle du pouvoir exécutif. Le troisième pouvoir, à savoir le pouvoir judiciaire, est exercé par des juges indépendants qui ne sont responsables que devant la Loi.

Le Parlement vote les lois à la majorité des membres présents. La Constitution du Land peut être amendée par le Parlement si, en présence des deux-tiers au moins de ses membres, une majorité des deux-tiers, représentant toutefois plus de la moitié de ses membres, en décide ainsi. L'élection des autres organes constitutionnels est une autre fonction essentielle du Parlement : il élit par un vote à bulletins secrets le Ministre-Président du Land et confirme son gouvernement. Il élit en outre la Présidente ou le Président ainsi que les membres de la Cour constitutionnelle (anciennement Haute Cour de justice). De même, les nominations du Président de la Cour des comptes, de la Médiatrice ou du Médiateur du Land et du délégué à la Commission informatique et liberté requièrent l'approbation du Parlement.

De nouvelles exigences dans tous les domaines de la politique ont modifié les missions du Parlement. Si au cours des années suivant sa création, en 1952, le travail législatif était, du fait de la mise en place de l'administration du Land, la fonction première du Parlement, celle-ci consiste maintenant surtout dans le contrôle du gouvernement et de l'administration.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Parlement dispose de tout un éventail d'instruments d'action et de contrôle par le biais des droits de déposer des motions et d'interpeller le gouvernement.

Propositions de loi

Les propositions de lois d'initiative parlementaire doivent être signées par huit député(e)s au moins ou par un groupe parlementaire. Les propositions sont débattues en séance plénière en deux ou trois lectures. La loi est adoptée à la majorité des voix. Une exception : toute loi visant à modifier la Constitution requiert la majorité des deux-tiers.

Débat d'actualité

Au début de chaque séance plénière, un ou deux débats peuvent être engagés sur des points d'actualité relevant de l'intérêt général et dont les groupes parlementaires peuvent faire la demande à tour de rôle.

Motion

Une motion a pour but d'inciter le gouvernement à engager une action particulière. Cinq député(e)s au moins ou un groupe parlementaire peuvent déposer une motion.

Petites interpellations

Chaque député(e) peut adresser une ou plusieurs petites interpellations au gouvernement. Elles exigent une réponse écrite de sa part.

Grandes interpellations

Quinze député(e)s au moins ou un groupe parlementaire peuvent exiger, dans le cadre d'une grande interpellation, des prises de position du gouvernement et déclencher ainsi un débat parlementaire.

Séances d'interpellations

Chaque député(e) peut poser des questions orales au gouvernement dans le cadre de séances d'interpellations. De telles questions – qui doivent être adressées au Président au plus tard trois jours avant la séance – font l'objet de brèves réponses de la part du gouvernement en séance plénière.

Questions au gouvernement

Les député(e)s ont, par ailleurs, la possibilité de poser des questions d'actualité au gouvernement du Land, dans le cadre des « questions au gouvernement ». Le thème des questions ainsi que le ministère chargé d'y répondre doivent être désignés par les groupes parlementaires avant 17 heures, la veille de la séance.



De l'exactitude des finances

LE DROIT BUDGÉTAIRE

Fort du droit budgétaire, souvent considéré comme une de ses fonctions « régaliennes », le Parlement décide de l'affectation des recettes provenant des impôts, des taxes et des redevances. Il adopte le budget prévisionnel, qui fait état de l'ensemble des recettes et des dépenses du Land. Outre l'adoption du budget, le droit budgétaire englobe aussi le contrôle de son exécution. Sur la base du budget établi par le ministère des finances, le Parlement contrôle les dépenses des administrations publiques pendant l'exercice annuel considéré.

Les pétitions et les doléances du citoyen

LE DROIT DE PÉTITION

Tout le monde a le droit d'adresser ses requêtes ou doléances écrites à la représentation du peuple. Ce droit fondamental s'applique aux citoyens allemands comme aux étrangers. Les mineurs, ainsi que les détenus, peuvent également en faire usage. C'est la Commission des pétitions du Parlement qui est chargée de traiter ce type de requêtes. Elle s'occupe d'examiner les faits en vérifiant le bien-fondé des décisions prises par l'administration. À cet effet, elle dispose de prérogatives particulières comme le pouvoir de se faire transmettre les dossiers, de demander des explications et d'effectuer des investigations auprès des institutions du Land. Pour finir, elle soumet des propositions de solution prenant en compte l'intérêt des parties concernées. Depuis 2011, il est également possible d'envoyer des pétitions en ligne. En plus, depuis 2025, il est possible de déposer des pétitions publiques via un portail dédié, qui peuvent être soutenues directement sur le site web du Parlement.

Au cours de la dernière législature (1a 17e), les 22 membres qui composaient cette commission ont examiné quelque 5700 requêtes, dont la plupart concernaient les domaines suivants :

- **Droit des étrangers**
- **Litiges relatifs à la construction**
- **Affaires communales**
- **Circulation**
- **Système de santé publique**

Plusieurs fois par an, la Commission des pétitions organise des permanences pour les citoyen(ne)s sur place. Vous trouverez les dates sur www.landtag-bw.de.



LE SYSTÈME ÉLECTORAL

La population du Bade-Wurtemberg élit tous les cinq ans ses député(e)s au Parlement du Land. En 2022, le Parlement a abaissé l'âge minimum requis pour exercer le droit de vote à 16 ans. Par ailleurs, les électrices et les électeurs doivent être des citoyen(ne)s allemand(e)s qui, le jour des élections, ont eu leur domicile principal ou ont résidé habituellement dans le Bade-Wurtemberg depuis plus de trois mois. L'éligibilité n'est acquise qu'à l'âge de 18 ans.

Aucune formation spécifique n'est nécessaire pour devenir député(e). Ce sont les partis politiques qui ont pouvoir de décision dans la désignation des candidates et des candidats. Avant de procéder à la désignation de la candidate ou du candidat au niveau des circonscriptions, les partis sont particulièrement attentifs aux compétences professionnelles, à l'engagement social et à l'expérience des candidat(e)s. Mais, en tout état de cause, seuls les électrices et les électeurs désigneront, le jour de l'élection régionale, parmi les candidat(e)s présenté(e)s par les partis, celle ou celui qui sera effectivement leur représentant(e) au Parlement.

Le système électoral actuel a également été instauré par la modification de la Loi sur les élections au Parlement en 2022 et a été utilisé pour la première fois lors des élections de 2026.

Les membres du Parlement sont élus selon un système qui combine l'élection de candidat(e)s individuel(le)s et les principes de la représentation proportionnelle. Ainsi, chaque électrice et chaque électeur dispose de deux voix : la première sert à élire personnellement un membre du Parlement dans l'une des 70 circonscriptions ; la seconde détermine la répartition des sièges entre les groupes parlementaires.

En tout, le Parlement compte au moins 120 sièges. Actuellement, il y a 157 député(e)s. Chaque député(e) représente en moyenne quelque 71 600 habitant(e)s du Land.

La 18e législature

SUFFRAGES ET POURCENTAGES

Les résultats officiels des élections régionales du 8 mars 2026 :

Inscrits	→ 7 764 858
Votants	→ 5 406 737
Participation	→ 69,6 %
Premières voix valables	→ 5 359 187
Secondes voix valables	→ 5 375 109

Parti	Pourcentage	Sièges
GRÜNE (Verts)	30,2 %	56
CDU (Chrétiens démocrates)	29,7 %	56
AfD (Alternative pour l'Allemagne)	18,8 %	35
SPD (Sociaux-démocrates)	5,5 %	10
FDP/DVP (Libéraux)	4,4 %	
Linke (Gauches)	4,4 %	
Divers	7,0 %	
Total		157

LES 157 MEMBRES DU 18E PARLEMENT DU BADE-WURTEMBERG

Gudula Achterberg, **GRÜNE**
Mandat de liste

Muhterem Aras, **GRÜNE**
Mandat direct (Stuttgart I)

Andreas Auer, **AfD**
Mandat de liste

Anton Baron, **AfD**
Mandat de liste

Benjamin Bauer, **GRÜNE**
Mandat direct (Karlsruhe II)

Dr. Andre Baumann, **GRÜNE**
Mandat de liste

Hans-Peter Baur, **AfD**
Mandat de liste

Gerd Bayer, **GRÜNE**
Mandat de liste

Dr. Alexander Becker, **CDU**
Mandat direct (Rastatt)

Dr. Daniel Belling, **GRÜNE**
Mandat de liste

Sascha Binder, **SPD**
Mandat de liste

Ilona Boos, **CDU**
Mandat direct (Sigmaringen)

Sandra Boser, **GRÜNE**
Mandat de liste

Nikolaos Boutakoglou, **AfD**
Mandat de liste

Andreas Braun, **CDU**
Mandat direct
(Villingen-Schwenningen)

Martina Braun, **GRÜNE**
Mandat de liste

Dr. Tim Breitzkreuz, **CDU**
Mandat direct (Hohenlohe)

Prof. Dr. Alexander Bruns, **CDU**
Mandat direct (Bodensee)

Tim Bückner, **CDU**
Mandat direct
(Schwäbisch Gmünd)

Anna Deparnay-Grunenberg, **GRÜNE**
Mandat de liste

Andreas Deuschle, **CDU**
Mandat direct (Esslingen)

Thomas Dörflinger, **CDU**
Mandat direct (Biberach)

Regina Dvořák-Vučetić, **CDU**
Mandat direct (Böblingen)

Artur Eichin, **GRÜNE**
Mandat de liste

Bernhard Eisenhut, **AfD**
Mandat de liste

Konrad Eppele, **CDU**
Mandat direct (Vaihingen)

Nese Erikli, **GRÜNE**
Mandat direct (Konstanz)

Rüdiger Ernst, **AfD**
Mandat de liste

Daniela Evers, **GRÜNE**
Mandat direct (Freiburg I)

Nicolas Fink, **SPD**
Mandat de liste

Saskia Frank, **GRÜNE**
Mandat de liste

Dr. Stefan Fulst-Blei, **SPD**
Mandat de liste

Christian Gehring, **CDU**
Mandat direct (Schorndorf)

Lea Geldner, **GRÜNE**
Mandat de liste

Marion Gentges, **CDU**
Mandat direct (Lahr)

Silke Gericke, **GRÜNE**
Mandat de liste

Maximilian Gerner, **AfD**
Mandat de liste

Andreas Grammel, **AfD**
Mandat de liste

Meike Günter, **GRÜNE**
Mandat de liste

Berat Gürbüz, **GRÜNE**
Mandat de liste

Nico Gunzelmann, **CDU**
Mandat direct (Enz)

Manuel Hagel, **CDU**
Mandat direct (Ehingen)

Pascal Haggenmüller, **GRÜNE**
Mandat de liste

Sarah Hagmann, **GRÜNE**
Mandat direct (Lörrach)

Martin Hahn, **GRÜNE**
Mandat de liste

Manuel Hailfinger, **CDU**
Mandat direct
(Hechingen-Münsingen)

Raimund Haser, **CDU**
Mandat direct (Wangen)

Florian Haßler, **GRÜNE**
Mandat de liste

Carmen Haug, **AfD**
Mandat de liste

Peter Hauk, **CDU**
Mandat direct
(Neckar-Odenwald)

Chris Hegel, **AfD**
Mandat de liste

Thomas Hentschel, **GRÜNE**
Mandat de liste

Kurt Hermann, **AfD**
Mandat de liste

Simon Herzog, **CDU**
Mandat direct (Waldshut)

Oliver Hildenbrand, **GRÜNE**
Mandat direct (Stuttgart III)

Carl Christian Hirsch, **CDU**
Mandat direct (Calw)

Hans-Peter Hörner, **AfD**
Mandat de liste

Dr. Nicole Hoffmeister-Kraut, **CDU**
Mandat direct (Balingen)

Cindy Holmberg, **GRÜNE**
Mandat de liste

Isabell Huber, **CDU**
Mandat direct (Neckarsulm)

Michael Joukov, **GRÜNE**
Mandat de liste

Hermann Katzenstein, **GRÜNE**
Mandat de liste

Kai Keune, **GRÜNE**
Mandat de liste

Simone Kirschbaum, **SPD**
Mandat de liste

Miguel Klauß, **AfD**
Mandat de liste

Dennis Klecker, **AfD**
Mandat de liste

Dr. Dorothea Kliche-Behnke, **SPD**
Mandat de liste

Emely Knorr, **AfD**
Mandat de liste

Christian Köhler, **AfD**
Mandat de liste

Erwin Köhler, **GRÜNE**
Mandat de liste

Stephan Köthe, **AfD**
Mandat de liste

Karlheinz Kolb, **AfD**
Mandat de liste

Michael Kolb, **CDU**
Mandat direct (Heidenheim)

Florian Kollmann, **GRÜNE**
Mandat direct (Heidelberg)

Petra Krebs, **GRÜNE**
Mandat de liste

Joachim Kuhs, **AfD**
Mandat de liste

Daniel Lede Abal, **GRÜNE**
Mandat direct (Tübingen)

Dr. Ute Leidig, **GRÜNE**
Mandat direct (Karlsruhe I)

Daniel Lindenschmid, **AfD**
Mandat de liste

Andrea Lindlohr, **GRÜNE**
Mandat de liste

Cornelia von Loga, **CDU**
Mandat direct
(Baden-Baden)

Siegfried Lorek, **CDU**
Mandat direct (Waiblingen)

Winfried Mack, **CDU**
Mandat direct (Aalen)

Ansgar Mayr, **CDU**
Mandat direct (Bretten)

Dr. Maximilian Menton, **CDU**
Mandat direct (Reutlingen)

Dr. Katrin Merkel, **CDU**
Mandat direct (Kehl)

Bernd Mettenleiter, **GRÜNE**
Mandat de liste

Jens Metzger, **GRÜNE**
Mandat de liste

Ralf Nentwich, **GRÜNE**
Mandat de liste

Niklas Nüsse, **GRÜNE**
Mandat de liste

Cem Özdemir, **GRÜNE**
Mandat direct (Stuttgart II)

Petra Olschowski, **GRÜNE**
Mandat direct (Stuttgart IV)

Dr. Mariska Ott, **GRÜNE**
Mandat de liste

Dr. Bernhard Pepperl, **AfD**
Mandat direct (Mannheim I)

Dr. Natalie Pfau-Weller, **CDU**
Mandat direct (Kirchheim)

Thomas Poreski, **GRÜNE**
Mandat de liste

Dr. Michael Preusch, **CDU**
Mandat direct (Eppingen)

Dr. Patrick Rapp, **CDU**
Mandat direct (Breisgau)

Isabell Rathgeb, **CDU**
Mandat direct
(Schwäbisch Hall)

Nicole Razavi, **CDU**
Mandat direct (Geislingen)

Prof. Dr. Wolfgang Reinhart, **CDU**
Mandat direct (Main-Tauber)

Andreas Renner, **CDU**
Mandat direct (Pforzheim)

Clara Resch, **GRÜNE**
Mandat de liste

Kay Rittweg, **AfD**
Mandat de liste

Antje Rommelspacher, **CDU**
Mandat direct (Ravensburg)

Martin Rothweiler, **AfD**
Mandat de liste

Daniel Rottmann, **AfD**
Mandat de liste

Sebastian van Ryt, **AfD**
Mandat de liste

Emil Sänze, **AfD**
Mandat de liste

Nadyne Saint-Cast, **GRÜNE**
Mandat direct (Freiburg II)

Lorenzo Saladino, **CDU**
Mandat direct (Ettlingen)

Christian Schäfer, **AfD**
Mandat de liste

Christine Schäfer, **AfD**
Mandat de liste

Volker Schebesta, **CDU**
Mandat direct (Offenburg)

Sandro Scheer, **AfD**
Mandat de liste

Katrin Schindele, **CDU**
Mandat direct
(Freudenstadt)

Dr. Bastian Schneider, **CDU**
Mandat direct (Weinheim)

Mario Schneider, **CDU**
Mandat direct (Ulm)

Dr. Albrecht Schütte, **CDU**
Mandat direct (Sinsheim)

Andreas Schwarz, **GRÜNE**
Mandat de liste

Stephan Schwarz, **AfD**
Mandat de liste

Dr. Thorsten Schwarz, **CDU**
Mandat direct (Bruchsal)

Clara Schweizer, **GRÜNE**
Mandat de liste

Sarah Schweizer, **CDU**
Mandat direct (Göppingen)

Stefanie Seemann, **GRÜNE**
Mandat de liste

Maren Seifert, **GRÜNE**
Mandat de liste

Peter Seimer, **GRÜNE**
Mandat de liste

Viviane Sigg, **SPD**
Mandat de liste

Swantje Sperling, **GRÜNE**
Mandat de liste

Christiane Staab, **CDU**
Mandat direct (Wiesloch)

Maren Steege, **CDU**
Mandat direct (Nürtingen)

Udo Stein, **AfD**
Mandat de liste

Dr. Jens Steinat, **CDU**
Mandat direct (Backnang)

Katrin Steinhilb-Joos, **SPD**
Mandat de liste

Christoph Stetter, **CDU**
Mandat direct (Singen)

Albrecht Stickel, **CDU**
Mandat direct (Leonberg)

Andreas Stoch, **SPD**
Mandat de liste

Thomas Strobl, **CDU**
Mandat direct (Heilbronn)

Andreas Sturm, **CDU**
Mandat direct
(Schwetzingen)

Stefan Teufel, **CDU**
Mandat direct (Rottweil)

Lukas Tietze, **CDU**
Mandat direct (Ludwigsburg)

Tayfun Tok, **GRÜNE**
Mandat de liste

Rüdiger Tonojan, **GRÜNE**
Mandat de liste

Christoforos Tsouloupoulos, **AfD**
Mandat de liste

Fadime Tuncer, **GRÜNE**
Mandat de liste

Yannick Veits, **GRÜNE**
Mandat de liste

Tobias Vogt, **CDU**
Mandat direct
(Bietigheim-Bissingen)

Thekla Walker, **GRÜNE**
Mandat de liste

Uwe Freiherr von Wangenheim, **AfD**
Mandat de liste

Dr. Boris Weirauch, **SPD**
Mandat de liste

Stefanie Wernet, **CDU**
Mandat direct
(Emmendingen)

Anna Wiech, **GRÜNE**
Mandat de liste

Guido Wolf, **CDU**
Mandat direct
(Tuttlingen-Donaueschingen)

Carola Wolle, **AfD**
Mandat de liste

Annkathrin Wulff, **SPD**
Mandat de liste

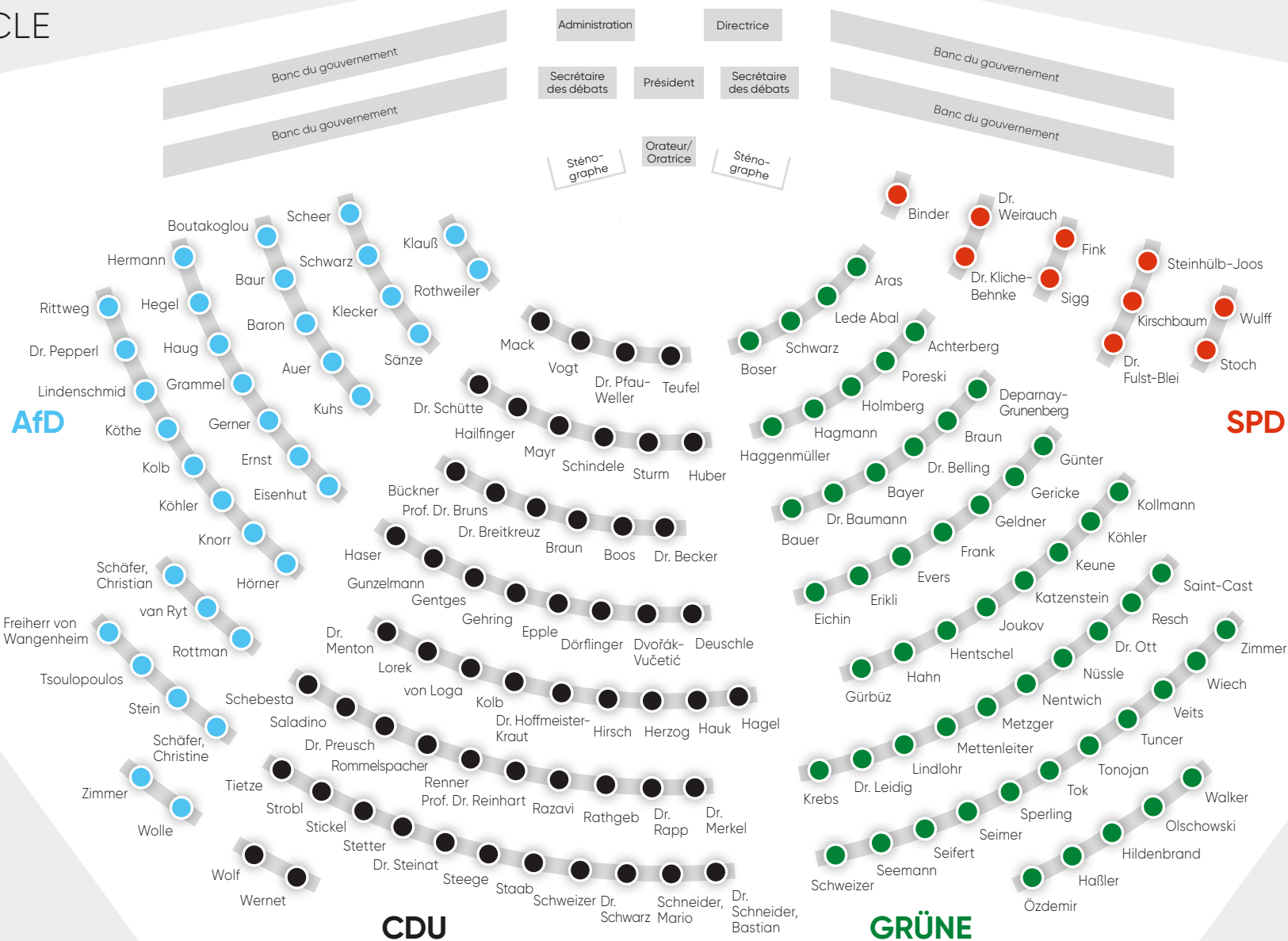
Alexsei Zimmer, **AfD**
Mandat de liste

Elke Zimmer, **GRÜNE**
Mandat direct (Mannheim II)



LES DÉPUTÉ(E)S DANS L'HÉMICYCLE

18e législature





COMPOSITION DU PARLEMENT

Selon l'âge

L'âge moyen des député(e)s au début de la législature est de 49,2 ans. La tranche d'âge des 41-45 ans constituait, avec 16,6 %, le groupe le plus important. Le plus jeune député est Nico Gunzelmann (né 2002), les plus âgé député est Emil Sänze (né 1950).

Selon le sexe

La proportion de femmes parmi les parlementaires s'élève actuellement à 33,8 % : sur les 157 député(e)s de la 18e législature, 53 sont des femmes.

Vise à assurer l'indépendance

L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

Depuis le début de la 15e législature, le Parlement du Bade-Wurtemberg est considéré comme un parlement à temps plein. La procédure d'indexation, introduite en 2005, permet de calculer la rémunération des parlementaires. Depuis le 1er juillet 2026, chaque député(e) perçoit une indemnité mensuelle de 9648 euros. Cette somme est imposable et il n'y a pas de treizième mois. Le Président, la Vice-présidente ainsi que les présidents et secrétaires des groupes parlementaires disposent d'une indemnité supérieure.

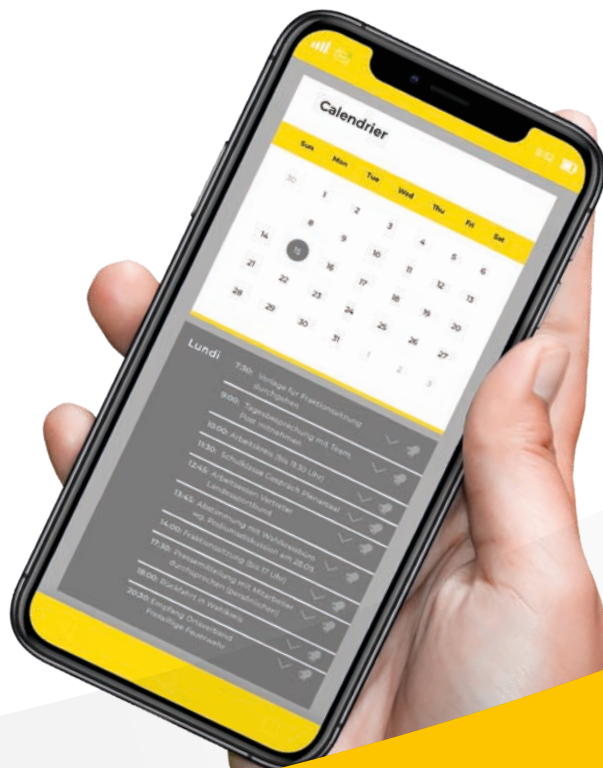
Pour couvrir les frais généraux liés à la permanence de la circonscription électorale, les frais de port, les dépenses supplémentaires au siège du Parlement ainsi que les déplacements effectués dans le cadre de leur fonction parlementaire, les parlementaires reçoivent un forfait mensuel de 2804 euros. Les frais de déplacement sont remboursés sur présentation des justificatifs. Les député(e)s doivent cotiser eux-mêmes pour leur retraite. Pour ce faire, ils reçoivent un montant mensuel supplémentaire imposable.

Missions diverses

L'EXERCICE DU MANDAT

Que ce soit en assemblée plénière, dans les différentes commissions, au sein du groupe parlementaire ou dans les groupes de travail, les parlementaires doivent se rendre à de nombreuses réunions et séances. Ils profitent également de leur présence dans la capitale du Land pour participer à des entretiens avec des autorités et des associations, pour discuter avec des groupes de visiteurs ou pour des prises de position publiques. Toutefois, le travail au Parlement ne représente qu'une partie des activités des député(e)s.

L'autre partie, qui prend au moins autant de temps, concerne l'exercice du mandat dans la circonscription électorale et comprend les tâches les plus diverses : les contacts avec les citoyen(ne)s et les institutions, la participation à des négociations pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent, les allocutions de bienvenue lors des événements les plus divers... Pour se faire une idée, il suffit de regarder, à titre d'exemple, une page de l'agenda d'un parlementaire.





Un forum public

LA SÉANCE PLÉNIÈRE

Les décisions du Parlement se prennent dans le cadre de la séance plénière, l'assemblée qui réunit tous les parlementaires. Celle-ci constitue le forum où se déroulent les débats politiques et où ont lieu les prises de position importantes des groupes parlementaires et du gouvernement.

Ces séances plénières – toujours ouvertes au public – font l'objet d'un procès-verbal pris en sténographie par les sténographes du Parlement et rendus publics tout comme le sont les documents de travail distribués en séance plénière (comptes rendus antérieurs, imprimés).

La séance plénière est dirigée par le Président ou la Vice-présidente. Le président de séance est assisté par deux député(e)s qui l'aident à gérer la séance et les procédures des scrutins. C'est le président de séance qui donne la parole aux intervenant(e)s, et ce indépendamment de l'ordre dans lequel ils ont demandé à intervenir, mais plutôt en cherchant à instaurer un débat contradictoire entre les différents points de vue politiques. Les représentant(e)s du gouvernement doivent pouvoir prendre la parole à tout moment, même en dehors des interventions programmées et indépendamment de l'ordre du jour. Les détails sont régis par le règlement intérieur du Parlement.

Exige une préparation

L'ORDRE DU JOUR

Tout ce qui fait l'objet de débats et de votes dans les séances plénières ne représente que la partie visible du travail parlementaire. Ce sont les décisions définitives qui sont adoptées en séance plénière, après avoir été préparées en détail, souvent pendant des mois, au sein des groupes parlementaires ou des commissions spécialisées du Parlement. Ceci explique que certains points de l'ordre du jour puissent être expédiés en quelques minutes. Par ailleurs, il n'est pas non plus exclu que l'ordre du jour mis au point par le bureau puisse subir des modifications.

Tout autour de la plénière

LES ACTIVITÉS ANNEXES

Comme indiqué précédemment, tout ce qui figure à l'ordre du jour de la séance plénière a déjà été traité plusieurs fois en amont. C'est pourquoi les parlementaires profitent du jour de session pour accomplir d'autres tâches. En marge des séances, par exemple lorsqu'on traite un point de l'ordre du jour pour lequel ils n'ont pas à intervenir, ils s'entretiennent avec les représentant(e)s des ministères, ils donnent des interviews à la presse, ils reçoivent des visiteurs venus de leur circonscription, ils accompagnent des élèves en visite avec leur classe, ou ils préparent un discours ou un débat dans les bureaux mis à leur disposition. En vue des débats, afin d'être informés au mieux de l'état d'avancement des dossiers, certains parlementaires se procurent des informations jusque dans l'hémicycle au moyen des revues de presse quotidiennes ou encore par tablette tactile ou Smartphone connecté à l'Internet – parfois même juste avant de prononcer leur discours.

Du fait de leurs nombreuses obligations lors des séances plénières mais aussi lors des sessions qui durent souvent plus de huit heures, il n'est pas possible que chaque député(e) reste en permanence assis à son siège dans l'hémicycle. Ça ne l'empêche pas de se tenir au courant des débats, car ceux-ci sont intégralement retransmis par haut-parleurs dans tous les bureaux.



Des représentants impartiaux

LE PRÉSIDENT ET SA SUPPLÉANTE



Président:
Thomas Strobl
CDU



Vice-présidente:
Muhterem Aras
GRÜNE

Le Président et sa suppléante sont élus par le Parlement par un vote à bulletin secret. C'est lui qui dirige l'organisation du travail des parlementaires et qui représente le Parlement. Il doit veiller sur les prérogatives du Parlement ainsi qu'au bon déroulement des travaux et des débats. Il est le maître des lieux et exerce le pouvoir de police au sein du Parlement.

Programmer et coordonner

LE BUREAU

Parmi les 23 membres du bureau figurent le Président du Parlement, sa suppléante ainsi que les présidents des groupes parlementaires et quelques-uns des membres de leur bureau respectif. En outre, le gouvernement du Land est représenté. Le bureau est l'organe central de direction et d'orientation du Parlement. C'est en son sein que sont établis, un an à l'avance, les calendriers des séances plénières, des réunions des commissions, des groupes parlementaires et de leurs groupes de travail. Les ordres du jour des séances plénières et les temps de parole sont fixés par le bureau qui délibère sur toutes les questions de fond concernant les rapports entre le Parlement et le gouvernement du Land. De plus, le bureau présente le projet de budget pour les dépenses du Parlement en personnel et en matériel. Combien coûte le fonctionnement du Parlement chaque année ? Environ 135,3 millions d'euros, soit environ 12,03 d'euros par an et par habitant(e).



Les acteurs de la politique

LES GROUPES PARLEMENTAIRES

Les groupes parlementaires sont les formations politiques dans lesquelles se rassemblent les député(e)s d'un même parti. C'est au sein des groupes parlementaires que prend forme la position politique qu'adopteront les parlementaires d'un parti par rapport aux décisions et aux débats menés en séance plénière et dans les commissions. Une grande partie des initiatives politiques inhérentes au travail du Parlement émanent des groupes parlementaires et des groupes d'expert(e)s ou des conseillères et conseillers qui sont mis à leur disposition au prorata de leur nombre de député(e)s. Les groupes parlementaires jouissent du droit de proposition ou de nomination pour un grand nombre d'affectations de postes, comme par exemple les membres des commissions, les président(e)s des commissions, le Président et la Vice-présidente du Parlement. Ils peuvent déposer des propositions de lois ou toute autre motion dûment signée par le président dudit groupe parlementaire. Pour les différents secteurs de la politique régionale, les groupes parlementaires ont constitué des groupes de travail chargés principalement de préparer les initiatives et de suivre les délibérations dans les commissions.

LES PRÉSIDENTS DES GROUPES PARLEMENTAIRES



Andreas Schwarz
GRÜNE



Tobias Vogt
CDU



Martin Rothweiler
AfD



Sascha Binder
SPD



Partage efficace du travail

LES COMMISSIONS

Afin de partager efficacement le travail et de préparer minutieusement les délibérations et décisions, le Parlement met en place toute une série de commissions. C'est dans leurs rangs que se regroupent les différent(e)s expert(e)s des groupes parlementaires, spécialisé(e)s en politique budgétaire et économique, politique d'éducation ou protection de l'environnement.

Les commissions examinent les dossiers qui leur ont été confiés – généralement par la séance plénière – et émettent des recommandations. Les commissions peuvent également traiter d'autres questions relevant de leur compétence et les soumettre au Parlement pour décision. La plupart des commissions comptent 16 membres. Seules la Commission des finances et la Commission des pétitions en comptent chacune 23.



Commission permanente

Président: Prof. Dr. Wolfgang Reinhart, **CDU**
Vice-présidente: Meike Günter, **GRÜNE**

Commission des affaires intérieures et de la numérisation

Président: Dr. Bastian Schneider, **CDU**
Vice-présidente: Maren Seifert, **GRÜNE**

Commission des finances

Président: Nicolas Fink, **SPD**
Vice-président(e): non sélectionné(e)

Commission de l'éducation

Président: Andreas Renner, **CDU**
Vice-président: Ralf Nentwich, **GRÜNE**

Commission des affaires scientifiques, de la recherche et des affaires artistiques

Président(e): non sélectionné(e)
Vice-présidente: Dr. Ute Leidig, **GRÜNE**

Commission de l'environnement, du climat et du secteur énergétique

Présidente: Anna Deparnay-Grunenberg, **GRÜNE**
Vice-président: Andreas Braun, **CDU**

Commission de l'économie, de l'artisanat et du tourisme

Président(e): non sélectionné(e)
Vice-président: Carl Christian Hirsch, **CDU**

Commission des affaires sociales, du travail et de la santé

Président(e): non sélectionné(e)
Vice-présidente: Dr. Dorothea Kliche-Behnke, **SPD**

Commission des transports

Présidente: Isabell Rathgeb, **CDU**
Vice-président: Thomas Hentschel, **GRÜNE**

Commission de l'espace rural, de l'agriculture et de la patrie

Président: Martin Hahn, **GRÜNE**
Vice-président(e): non sélectionné(e)

Commission pour le développement et le logement

Président: Tayfun Tok, **GRÜNE**
Vice-président(e): non sélectionné(e)

Commission des affaires européennes et internationales

Président: Peter Hauk, **CDU**
Vice-présidente: Saskia Frank, **GRÜNE**

Commission des pétitions

Présidente: Gudula Achterberg, **GRÜNE**
Vice-présidente: Maren Steege, **CDU**



Confirmé par le Parlement

LE GOUVERNEMENT DU LAND

Le gouvernement se compose des membres suivants

Ministre-Président

Cem Özdemir (Bündnis 90/Die Grünen) député

Vice-Ministre-Président, Ministre des affaires intérieures, de la numérisation et des affaires européennes et représentant du Land auprès de l'Union européenne

Manuel Hagel (CDU) député

Ministre des finances

Dr. Danyal Bayaz (Bündnis 90/Die Grünen)

Ministre de l'éducation

Andreas Jung (CDU)

Ministre des affaires scientifiques, de la recherche et des affaires artistiques

Petra Olschowski (Bündnis 90/Die Grünen) députée

Ministre de l'environnement, du climat et du secteur énergétique

Thekla Walker (Bündnis 90/Die Grünen) députée

Ministre de l'économie, de l'artisanat et du tourisme

Dr. Nicole Hoffmeister-Kraut (CDU) députée

Ministre des affaires sociales, du travail et de la santé

Oliver Hildenbrand (Bündnis 90/Die Grünen) député

Ministre de la justice et de la migration

Moritz Oppelt (CDU)

Ministre des transports

Nicole Razavi (CDU) députée

Ministre de l'espace rural, de l'agriculture et de la patrie

Marion Gentges (CDU) députée

Ministre du développement et du logement

Theresa Schopper (Bündnis 90/Die Grünen)

Secrétaire d'État pour la politique des médias et plénipotentiaire d'État auprès du gouvernement fédéral

Rudolf Hoogvliet (Bündnis 90/Die Grünen)

Secrétaire d'État pour le ministère de la justice et de la migration

Siegfried Lorek (CDU) député

SECRÉTAIRES D'ÉTAT POLITIQUES

Secrétaire d'État politique au ministère d'État

Florian Haßler (Bündnis 90/Die Grünen) député

Secrétaire d'État politique au ministère des affaires intérieures, de la numérisation et des affaires européennes

Cornelia von Loga (CDU) députée

Secrétaire d'État politique au ministère des finances

Andrea Lindlohr (Bündnis 90/Die Grünen) députée

Secrétaire d'État politique au ministère de l'éducation

Andreas Deuschle (CDU) député

Secrétaire d'État politique au ministère des affaires scientifiques, de la recherche et des affaires artistiques

Nese Erikli (Bündnis 90/Die Grünen) députée

Secrétaire d'État politique au ministère de l'environnement, du climat et du secteur énergétique

Dr. Andre Baumann (Bündnis 90/Die Grünen) député

Secrétaire d'État politique au ministère de l'économie, de l'artisanat et du tourisme

Thomas Dörflinger (CDU) député

Secrétaire d'État politique au ministère des affaires sociales, du travail et de la santé

Petra Krebs (Bündnis 90/Die Grünen) députée

Secrétaire d'État politique au ministère des transports

Raimund Haser (CDU) député

Secrétaire d'État politique au ministère de l'espace rural, de l'agriculture et de la patrie

Sarah Schweizer (CDU) députée



Au service du Parlement

L'ADMINISTRATION DU PARLEMENT

L'administration du Parlement est chargée d'assurer le bon fonctionnement de l'institution et d'apporter son soutien aux groupes parlementaires et aux député(e)s. Elle est l'administration suprême du Land, placée sous l'autorité du Président. Elle est dirigée par la directrice auprès du Parlement. L'administration du Landtag compte actuellement, y compris le service de conseil parlementaire, 335,5 postes.

Conformément aux décisions du bureau, l'administration du Parlement assure la préparation et l'organisation matérielle des séances plénières. De même, elle se tient à la disposition des président(e)s des commissions pour préparer leurs séances de travail. Si des problèmes juridiques surgissent, d'ordre constitutionnel ou d'ordre réglementaire par exemple, le service juridique apporte son concours. Du fait de l'interférence croissante de la politique européenne dans la politique régionale, un service ad hoc a été mis en place.

Le service de presse et de communication sert de porte-parole du Parlement et de son Président. Tandis que le service du protocole s'occupe des invité(e)s de marque du Parlement, c'est le service des visites qui

prend en charge les innombrables visiteuses et visiteurs. Tous les bureaux des député(e)s et ceux de l'administration sont, bien entendu, équipés d'ordinateurs modernes. Les livres, les magazines, les recueils de lois, les comptes rendus des séances et les imprimés sont rassemblés au centre d'information. La gestion d'événements s'occupe de nombreux événements et expositions.



Président
du Parlement
**Thomas
Strobl**



Directrice
auprès du
Parlement
**Christine
Werner**

DIRECTION PARLEMENTAIRE

**Affaires européennes
et coopération régionale**

Services juridiques, pétitions

**Séances plénières, commissions
et documents de séance**

Service de sténographie

**Affaires des député(e)s,
indemnisation des employé(e)s**

DIRECTION ADMINISTRATIVE

Intendance

Personnel

Information et communication

**Gestion technique des locaux,
organisation**

**Gestion des documents, archives,
documentation, bibliothèque**

PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE ET COMMUNICATION

Principes et concepts

**Gestion des événements,
expositions, projets pour
les jeunes**

**Relations presse et relations
publiques, médias sociaux**

**Éducation civique, service des
visites, protocole, mémoire**



Ce n'est pas l'intérêt qui manque

LA VISITE

Le Parlement du Bade-Wurtemberg accueille de nombreux visiteurs et visiteuses d'Allemagne et de l'étranger, des délégations de haut rang comme des élèves et des étudiant(e)s, et presque toutes les couches sociales manifestent leur intérêt pour le travail du Parlement du Land. Il est possible de s'inscrire pour visiter le Parlement en contactant le service des visiteurs.

Le nouveau centre des médias et des citoyens, le Bürger- und Medienzentrum, a ouvert ses portes en juin 2017. Avec la réhabilitation du Parlement et ce nouveau centre des médias et des citoyens, nous disposons désormais de conditions optimales pour donner une meilleure visibilité à la démocratie parlementaire et au travail du Parlement. L'extension, multifonctionnelle et souterraine, est notamment utilisée pour des manifestations, des séances des commissions, des conférences de presse et des séminaires. Une exposition permanente, constituée d'éléments analogiques, numériques, interactifs et ludiques, informe sur le travail, les missions et la fonction du Parlement.

Inscription pour une visite

Parlement du Bade-Wurtemberg

Besucherdienst (service des visites)

Konrad-Adenauer-Straße 3

70173 Stuttgart

Téléphone : +49 711 2063-2009

Courriel : bsd@landtag-bw.de



Par-delà les frontières

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

Le Parlement entretient des relations diverses et variées avec des régions étrangères, tout particulièrement dans le cadre de la coopération transfrontalière avec les pays voisins. C'est ainsi que 16 membres du Parlement de Stuttgart sont délégués au Conseil rhénan, dont les 71 membres viennent d'Alsace, du Bade-Wurtemberg, de Suisse du nord-ouest et de Rhénanie-Palatinat. Dans le même ordre d'idée, les Parlements des régions riveraines du Lac de Constance ont mis en place une « Conférence parlementaire » commune. Le Parlement entretient en outre des contacts étroits avec d'autres régions européennes : avec le Vorarlberg en Autriche, avec les Cantons suisses limitrophes comme par exemple Saint-Gall, avec les provinces italiennes du Haut-Adige et de Trente, avec la région d'Oulu, en Finlande septentrionale, ainsi qu'avec la province autonome de Vojvodina en Serbie. Il existe aussi un groupe d'amitié entre le Bade-Wurtemberg et la Turquie dont font partie, du côté turc, des membres de l'assemblée nationale locale. Mais le Parlement entretient aussi des relations en dehors de l'Europe. Il est ainsi résolu à développer le partenariat existant entre le Bade-Wurtemberg et la République du Burundi.

Écrits et service en ligne

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

→ « Volkshandbuch » – Guide

18^e législature, député(e)s du Parlement, photos et biographies succinctes, extraits de la Constitution du Bade-Wurtemberg, règlement intérieur du Parlement

→ « Landtagsspiegel » – Magazine

Avec le bilan annuel du Parlement, complété par des rapports de fond sur la culture régionale et l'histoire contemporaine

→ « Reise in den Landtag »

Brochure pour les enfants, colorée, 28 pages

→ « Grundgesetz/ Landesverfassung »

Livre de poche sur la Loi fondamentale et la Constitution du Land

→ « Das Petitionsrecht »

Dépliant d'information sur le droit de pétition

Passer commande

Il est possible de se procurer gratuitement toutes ces publications en s'adressant au Relations presse et relations publiques du Parlement : Presse- und Öffentlichkeitsarbeit, Haus des Landtags, Konrad-Adenauer-Straße 3, 70173 Stuttgart, téléphone : +49 711 2063-2008, courriel : post@landtag-bw.de, www.ltbw.de/informationmaterial



LandtagBW



Landtag_BW



landtag_bw



youtube.com/BWLandtag



bawu.social/@Landtag_BW



www.landtag-bw.de